

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 14 DÉCEMBRE, À 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 6 DÉCEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PASADAS (pouvoir à Mme GENOVESI), M. GABRIEL (pouvoir à M. OLLIER), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme THIERRY (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

Mme DE LA SERRE, Mme DE POIX.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monique BOUTEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 245 - Cession d'une parcelle communale de 51 m² située rue Haby Sommer.

Le Maire rappelle que la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain nu cadastrée section AP n°492, d'une superficie de 51 m², située rue Haby Sommer. Cette parcelle n'est affectée à aucun usage particulier.

Monsieur et Madame DE CLERCK, propriétaires de la parcelle voisine, se sont rapprochés de la Ville afin d'évoquer leur intérêt pour cette parcelle appartenant au domaine privé la Ville, aux fins d'étendre leur jardin existant.

A la suite de négociations, la Ville et les propriétaires se sont accordés sur la cession de cette parcelle de 51 m², au prix de 20.000 €.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la cession de ce terrain situé rue Haby Sommer, cadastré section AP n°492, moyennant un prix de 20.000 €, au profit de Monsieur et Madame DE CLERCK.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le plan local d'urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu l'avis du Service France Domaine du 18 août 2022 ;

Vu les échanges intervenus entre Monsieur et Madame DE CLERCK et la Ville ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 8 décembre 2022 ;

DECIDE la cession du terrain, libre de toute occupation ou location situé rue Haby Sommer à Rueil-Malmaison, cadastré section AP n°492, moyennant un prix de 20.000 €, au profit de Monsieur et Madame DE CLERCK.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette cession.

DIT que les recettes seront constatées au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 19 décembre 2022

N° identifiant : 092-219200631-20221214-lmc143345-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 20 décembre 2022